# Comment la FMC evite-t-elle les conflits d'interets?

- Le code de déontologie de la profession medicale
- Le code d'éthique 2003 du CEMCQ

Robert L Thivierge MD FRCPC FAAP Formation professionnelle continue Faculte de medecine Universite de Montreal

robert.thivierge@umontreal.ca

### **DIVULGATION**

#### Fonds recherche

Aventis, GlaxoSmithkline, Merck Frosst, Novartis, Lilly; CIHR.RSRQ,VRQ,MSSS,RCPSC

#### Consultant comité aviseur

ROBERT L THIVIERGE

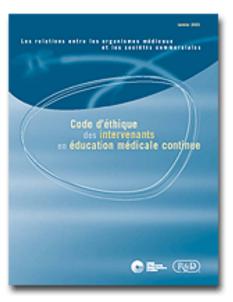
Aventis, Merck Frosst, Pfizer, 3M RCPSC, ACMC, ACME, CEMCQ

#### Conferencier

Abbott, Aventis, GlaxoSmithKline, Merck Frosst, Sanofi, Pfizer, Jennsen-Ortho, Netslé

robert.thivierge@umontreal.ca

Cette présentation a été effectuée le 26 octobre 2006, au cours du Symposium "Mettre la science au service des programmes d'immunisation, le rôle des comités d'experts" dans le cadre des Journées annuelles de santé publique (JASP) 2006. L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP, à l'adresse http://www.inspq.qc.ca/jasp.



# Transparence des partenariats

Contrôle des contenus et finances par les organismes médicaux reconnus

Obligations et devoirs de tous les intervenants incluant participants

www.cemcq.qc.ca

robert.thivierge@umontreal.ca



### **CMA POLICY**

#### PHYSICIANS AND THE PHARMACEUTICAL INDUSTRY (UPDATE 2001)

The history of health care delivery in Canada has been marked by collaboration between physicians and the pharmaceutical and health supply industries; this collaboration extends to research as well as to education. Because medicine is a self-governing profession, physicians have a responsibility to ensure that their participation in such collaborative efforts is in keeping with their duties to their patients and society. The following guidelines have been developed by the CMA to assist physicians in determining when a relationship with industry is appropriate. Although directed primarily to individual physicians, including residents, and medical students, the guidelines also apply to relationships between industry and medical organizations. These guidelines focus on the pharmaceutical companies: however, the CMA considers that the same

www.cma.ca



### L'information Médicale Continue

Attention: dangereux pour la santé....

robert.thivierge@umontreal.ca

## Le CEMCQ regroupe les représentants des organismes suivants :

- le Collège des médecins du Québec;
- l'Université de Montréal ;
- l'Université Laval;
- l'Université de Sherbrooke;
- l'Université McGill;
- la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec;
- la Fédération des médecins spécialistes du Québec;
- l'Association des médecins de langue française du Canada;
- le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada;
- le Collège québécois des médecins de famille ;
- le Groupe de travail en formation professionnelle continue de Rx&D.

Principes directeurs

But des activités et des programmes d'éducation médicale continue Contenu des activités Objectif des intervenants Indépendance des intervenants

8 Le partenariat : son but, ses avantages

Le partenariat en éducation médicale continue : une solution « gagnant-gagnant »
Pour les compagnies pharmaceutiques
Pour les organismes médicaux et les organisateurs
But du partenariat
Modes de fonctionnement
Activités sociales
Octrois et honoraires
Évaluation de l'activité

9 Les participants

robert.thivierge@umontreal.ca

### Indépendance des intervenants

Les intervenants en EMC (à l'exception des participants) doivent éviter d'introduire, dans la planification, la réalisation et la gestion des activités et des programmes d'EMC, des éléments qui risquent de mettre en péril leur indépendance ou de les placer en situation de conflit d'intérêts, notamment par des avantages personnels, des honoraires dont le montant se situe au-delà de ceux habituellement versés, des gratifications ou des cadeaux.

#### Contenu des activités

Le contenu des activités et des programmes d'EMC doit être objectif, équilibré et conçu de façon que les diverses hypothèses et opinions reconnues puissent être exposées. Il doit comprendre des informations médicales, scientifiques ou autres pouvant contribuer à améliorer la performance des médecins.

Le choix du contenu du programme, des personnesressources et de tout matériel diffusé à l'occasion d'une activité d'EMC revient à l'organisme médical responsable de l'activité, après consultation et accord de ses partenaires.

Les partenaires doivent s'engager à séparer clairement les activités d'EMC des autres types d'activités.

robert.thivierge@umontreal.ca

### Octrois et honoraires

Des octrois et des honoraires peuvent être versés aux personnes-ressources d'une activité ou d'un programme d'EMC. Ceux-ci ne doivent pas être accordés à d'autres personnes, notamment le conjoint ou les membres de la famille de ces personnes-ressources, les médecins participant à une activité ou à un programme d'EMC, leur conjoint ou les membres de leur famille.

Les participants à une activité ou à un programme d'éducation médicale continue (EMC) doivent exercer leur jugement critique vis-à-vis des présentations et du matériel didactique mis à leur disposition en ce qui concerne, notamment, le contenu (objectivité et équilibre) et la discussion d'hypothèses ou de points de vue autres que ceux de la société commerciale qui soutient l'activité ou le programme. Ils doivent également être à l'affût des possibilités de conflit d'intérêts de la part des organismes ou des personnes-ressources engagés dans une activité ou un programme d'EMC.

robert.thivierge@umontreal.ca

Sous réserve des cas prévus par entente entre le gouvernement et les fédérations médicales (p. ex. les montants compensatoires versés par la Régie de l'assurance maladie du Québec aux omnipraticiens qui participent à des activités d'EMC), les participants doivent refuser toute rémunération et tout remboursement — total ou partiel — de leurs frais de transport et d'hébergement ; ils doivent également refuser tout cadeau.

En outre, le Code de déontologie des médecins — particulièrement les articles portant sur l'intégrité ainsi que sur l'indépendance et le désintéressement — s'applique aux médecins participant à une activité ou à un programme d'EMC.



# Application du Code d'éthique des intervenants en éducation médicale continue

Plaintes concernant une société membre de Rx&D

Dépôt et traitement des plaintes

Pénalités

Appel et arbitrage

Plaintes concernant un organisme médical

Dépôt et traitement des plaintes

Pénalités

Appel et arbitrage

robert.thivierge@umontreal.ca



#### **SEPARER FORMATION de l'INFORMATION**

**FORMATION** 



**INFORMATION** 

Organisateui
médical

eur Personnes ressources

Lettre d'entente

Divulgation

**Participants** 

commerciale

**Entité** 

Divulgation

Message balancé

Œil critique Lettre d'entente

CONTRÔLE Complet EBM

Pas transport Pas cadeau Pas hebergement Pas dans le

De l'activité (processus et contenus) Retribution raisonnable

Pas dans le contenu Pas les conjoints

### Health Industry Practices That Create Conflicts of Interest

A Policy Proposal for Academic Medical Centers

Troyen A. Brennan, MD, MPH

David J. Rothman, PhD

Linda Blank

David Blumenthal, MD, MPP

Susan C. Chimonas, PhD

Jordan J. Cohen, MD

Janlori Goldman, JD

Jerome P. Kassirer, MD

Harry Kimball, MD

James Naughton, MD

Neil Smelser, PhD

HE CURRENT INFLUENCE OF market incentives in the United States is posing entraordinary challenges to the principles of medical professionalism. Physicians' commitment to altruism, putting the inConflicts of interest between physicians' commitment to patient care and the desire of pharmaceutical companies and their representatives to sell their products pose challenges to the principles of medical professionalism. These conflicts occur when physicians have motives or are in situations for which reasonable observers could conclude that the moral requirements of the physician's roles are or will be compromised. Although physician groups, the manufacturers, and the federal government have instituted self-regulation of marketing, research in the psychology and social science of gift receipt and giving indicates that current controls will not satisfactorily protect the interests of patients. More stringent regulation is necessary, including the elimination or modification of common practices related to small gifts, pharmaceutical samples, continuing medical education, funds for physician travel, speakers bureaus, ghostwriting, and consulting and research contracts. We propose a policy under which academic medical centers would take the lead in eliminating the conflicts of interest that still characterize the relationship between physicians and the health care industry.

JAMA 2006;295;429-433

www.jama.com



- Le code de dé
- Le du
- La
- La

vulgation evaluation

Robert L Thivinge MD FRCPC FAAP Formation professionnelle continue Faculte de medecine Universite de Montreal